22 avril 2004

Arrêté du Gouvernement wallon fixant le cadre organique du personnel du Ministère de la Région wallonne

Cet arrêté a été modifié par:

- l'AGW du 27 mai 2004;

- l'AGW du 25 août 2005;

- l'AGW du 1 er février 2007.

Consolidation officieuse

Le Gouvernement wallon.

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, notamment l'article 87, modifié par les lois spéciales des 8 août 1988 et 16 juillet 1993;

Vu l'arrêté royal du 22 décembre 2000 fixant les principes généraux du statut administratif et pécuniaire des agents de l'Etat applicables au personnel des services des gouvernements de Communauté et de Région et des Collèges de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française ainsi qu'aux personnes morales de droit public qui en dépendent;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2003 portant le Code de la fonction publique wallonne;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 14 janvier 2004;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 15 janvier 2004;

Vu l'accord du Ministre de la Fonction publique, donné le 14 janvier 2044;

Vu le protocole n°414 du Comité de secteur n° XVI établi le 2 avril 2004

Sur la proposition du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique,

Arrête:

Art. 1er.

Le cadre organique du personnel du Ministère de la Région wallonne, établi en équivalent temps plein d'emplois, est fixé comme suit:

```
CHANCELLERIE
Directeur

1
Premier attaché - traducteur-réviseur (Namur)

1
Pool de la chancellerie
Niveau 1
4
Niveau 2 +
8
Niveau 2
5
Niveau 3
2

SECRETARIAT GENERAL
Secrétaire général
```

Division du secrétariat général

Inspecteur général Direction du secrétariat général Directeur Direction juridique Directeur 1 Direction de la communication Directeur Direction interdépartementale de l'intégration sociale Directeur Division du personnel Inspecteur général Direction de la gestion administrative Directeur Direction de la gestion pécuniaire Directeur Division de la trésorerie Inspecteur général Direction de la comptabilité générale Directeur Direction du financement Directeur Direction des recettes Directeur Direction du contentieux Directeur Division du budget Inspecteur général Direction des études Directeur Direction du budget Directeur Direction du contrôle des dépenses Directeur 1 Direction de la comptabilité départementale Directeur Division de la fonction publique Inspecteur général Direction de la réglementation

```
Direction de l'informatique
Directeur
Direction de l'aide à la gestion
Directeur
Division du recrutement et de la formation
Inspecteur général
Direction de la formation
Directeur
Direction du recrutement
Directeur
Direction de la documentation et des archives
Directeur
Direction du support logistique
Directeur
Premier gradué- construction (Namur)
Premier assistant- administratif (Namur)
Pool du secrétariat général
Niveau 1
116
Niveau 2 +
Niveau 2
169
Niveau 3
72
Niveau 4
194
DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI
Directeur général
( Direction de la gestion des licenses d'armes
1 – AGW du 27 mai 2004, art. 1<sup>er</sup>)
Division de la politique économique
Inspecteur général
Direction de la coordination, de la réglementation et des labels
Directeur
Direction de la politique économique
Directeur
Direction des programmes européens
Directeur
Direction de l'information des aides
```

```
1
Division de l'industrie et du crédit public
Inspecteur général
Direction de l'industrie
Directeur
Direction du crédit public
Directeur
Direction de l'équipement des zones industrielles
Directeur
Division des P.M.E.
Inspecteur général
Direction des P.M.E.
Directeur
Direction de conseil aux entreprises
Directeur
Direction d'aides à la consultance
Directeur
Division de l'inspection économique
Inspecteur général
Direction de Liège
Directeur
Direction de Namur et Brabant wallon
Directeur
Direction de Charleroi
Directeur
Division de l'emploi et de la formation professionnelle
Inspecteur général
Direction de l'emploi et de l'immigration
Directeur
1
Direction de la résorption du chômage
Directeur
Direction de la formation professionnelle
Directeur
Direction de l'inspection
Directeur
Premier attaché - administratif (Namur)
Premier attaché - administratif (Mons)
Premier attaché - administratif (Liège)
1
```

```
Commissariat général au tourisme
Inspecteur général
Direction des équipements touristiques
Directeur
Direction de l'organisation et du contrôle
Directeur
Direction de la promotion touristique et des relations publiques
Directeur
Pool de la direction générale
(Niveau 1
( 181 – AGW du 1<sup>er</sup> février 2007, art. 3, 2°)
Niveau 2 +
74
Niveau 2
138
Niveau 3
89
Niveau 4
13 – AGW du 25 août 2005, art. 1<sup>er</sup>)
DIRECTION GENERALE DES TECHNOLOGIES, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENERGIE
Directeur général
Division de la recherche et de la coopération scientifique
Inspecteur général
Direction de la recherche universitaire
Directeur
Direction de la coopération scientifique
Directeur
Division des aides aux entreprises
Inspecteur général
Direction des aides générales
Directeur
1
Direction des aides spécifiques
Directeur
Direction de l'analyse financière et des brevets
Directeur
Division du contrôle et de la coordination des fonds structurels
Inspecteur général
Direction du contrôle
Directeur
Direction des fonds structurels
Directeur
1
```

```
Division de l'Energie
Inspecteur général
Direction de la distribution d'énergie
Directeur
Direction des opérations U.R.E.
Directeur
Pool de la direction générale
Niveau 1
79
Niveau 2+
28
Niveau 2
35
Niveau 3
13
Niveau 4
4
DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT
Directeur général
Direction de la coordination de l'environnement
Directeur
Direction de la logistique
Directeur
Division de la nature et des forêts
Inspecteur général
Direction des affaires générales
Directeur
Direction des ressources forestières
Directeur
1
Direction des espaces verts
Directeur
Premier gradué - Architecte de jardin, paysagiste ou sylviculture (Namur)
Premier assistant - Nature et forêts (Mariemont)
Premier assistant - Nature et forêts (Jumet)
Direction de la nature
Directeur
Direction de la chasse et de la pêche
Directeur
Premier assistant - nature et forêts (Namur)
Direction d'Arlon
```

```
Directeur
Premier assistant - Nature et forêts (Arlon)
Premier assistant - Nature et forêts (Bouillon)
Premier assistant - Nature et forêts (Florenville)
Premier assistant - Nature et forêts (Habay-la-Neuve)
Premier assistant - Nature et forêts (Virton)
Direction de Liège
Directeur
Premier assistant - Nature et forêts (Aywaille)
Premier assistant - Nature et forêts (Verviers)
Premier assistant - Nature et forêts (Liège)
Premier assistant - Nature et forêts (Spa)
Direction de Marche
Directeur
Premier assistant - Nature et forêts (La Roche-en-Ardenne)
Premier assistant - Nature et forêts (Marche-en-Famenne)
Premier assistant - Nature et forêts (Nassogne)
Premier assistant - Nature et forêts (Saint-Hubert)
Premier assistant - Nature et forêts (Vielsalm)
Direction de Mons
Directeur
Premier assistant - Nature et forêts (Nivelles)
Premier assistant - Nature et forêts (Chimay)
Premier assistant - Nature et forêts (Mons)
Premier assistant - Nature et forêts (Thuin)
Direction de Namur
Directeur
Premier assistant - Nature et forêts (Namur)
Premier assistant - Nature et forêts (Couvin)
Premier assistant - Nature et forêts (Viroinval)
Premier assistant - Nature et forêts (Philippeville)
```

```
Direction de Malmédy
Directeur
Premier assistant - Nature et forêts (Bullange)
Premier assistant - Nature et forêts (Elsenborn)
Premier assistant - Nature et forêts (Eupen-1)
Premier assistant - Nature et forêts (Malmedy)
Premier assistant - Nature et forêts (Saint-Vith)
Premier assistant - Nature et forêts (Eupen-2)
Direction de Neufchâteau
Directeur
Premier assistant - Nature et forêts (Bertrix)
Premier assistant - Nature et forêts (Libin)
Premier assistant - Nature et forêts (Neufchâteau)
Premier assistant - Nature et forêts (Paliseul)
Premier assistant - Nature et forêts (Wellin)
Direction de Dinant
Directeur
Premier assistant - Nature et forêts (Dinant)
Premier assistant - Nature et forêts (Beauraing)
Premier assistant - Nature et forêts (Bièvre)
Premier assistant - Nature et forêts (Rochefort)
Centre de recherche de la nature, des forêts et du bois (personnel scientifique)
Inspecteur général scientifique
Direction de biologie forestière
Directeur scientifique
Direction de la nature, de la chasse et de la pêche
Directeur scientifique
Direction de la technologie du bois
Directeur scientifique
Pool d'attachés scientifiques pour le centre
Division de la prévention et des autorisations
Inspecteur général
Direction de la coordination de la prévention des pollutions
```

```
1
Direction des autorisations
Directeur
Direction de Namur
Directeur
Direction de Liège
Directeur
Direction de Charleroi
Directeur
Direction de Mons
Directeur
Division des déchets (Office wallon des déchets - OWD)
Inspecteur général
Direction de la prévention et de la gestion des déchets
Directeur
1
Direction des infrastructures de gestion de déchets
Direction des instruments économiques
Directeur
Direction des statistiques et des transferts des déchets
Directeur
Division de l'Eau
Inspecteur général
Direction des cours d'eau non navigables
Directeur
Premier attaché - ingénieur agronome (sauf eaux et forêts), ingénieur industriel option agronomie
(Namur- Service central- Service piégeage)
Premier attaché - ingénieur agronome (sauf eaux et forêts), ingénieur industriel option travaux publics et
construction (Liège)
Premier attaché - ingénieur agronome (sauf eaux et forêts), ingénieur industriel option travaux publics et
construction (Marche)
Premier attaché - ingénieur agronome sauf eaux et forêts, ingénieur industriel option travaux publics et
construction (Mons)
Premier attaché - ingénieur agronome sauf eaux et forêts, ingénieur industriel option travaux publics et
construction (Namur- Services extérieurs)
Direction des eaux de surface
Directeur
Direction des eaux souterraines
Directeur
1
```

```
Direction de l'épuration des eaux usées et de la distribution d'eau
Directeur
Direction de la taxe et de la redevance
Directeur
Direction de la protection des sols
Directeur
Division de la police de l'environnement
Inspecteur général
Direction du service central
Directeur
1
Direction de Namur
Directeur
Direction de Liège
Directeur
Premier attaché - ingénieur civil, option chimie et industries agricoles, chimie-ingénieur agronome, option
agronomie sauf eaux et forêts - docteur en sciences ou en sciences chimiques (Eupen)
Direction de Charleroi
Directeur
Direction de Mons
Directeur
Pool de la Direction générale
( Niveau 1: 302.
Niveau 2+: 104.
Niveau 2 *: 737.
Niveau 3 **: 162.
Niveau 4: 230.
* Chaque emploi de niveau 2 libéré par un agent désigné pour occuper un emploi d'encadrement est
supprimé.
** En ce qui concerne 28 emplois du niveau 3 du métier « nature et forêts », chaque fois qu'un de ces
emplois se libère au niveau 3, un emploi est ajouté au niveau 2 et est retranché au niveau 3 – AGW du 1<sup>er</sup>
février 2007, art. 3, 3°).
DIRECTION GENERALE DES POUVOIRS LOCAUX
Directeur général
Direction de la logistique et de la coordination
Directeur
Division des provinces et des entreprises publiques
```

Direction des affaires provinciales

Inspecteur général

Directeur

1

```
Direction des entreprises publiques
Directeur
Division des communes
Inspecteur général
Direction des études
Directeur
Direction de la coordination des services extérieurs
Directeur
1
Direction d'Arlon
Directeur
1
Direction de Liège
Directeur
Direction de Mons
Directeur
Direction de Namur
Directeur
Direction de Wavre
Directeur
Division des infrastructures routières subsidiées
Inspecteur général
Direction du contrôle et des études
Directeur
Direction des voiries
Directeur
Division des bâtiments et des infrastructures sportives
Inspecteur général
Direction des bâtiments
Directeur
Direction des infrastructures
Directeur
1
Pool de la direction générale
Niveau 1
( 100 – AGW du 1<sup>er</sup> février 2007, art. 3, 4°)
Niveau 2+
28
Niveau 2
127
Niveau 3
78
Niveau 4
18
```

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DU LOGEMENT ET DU **PATRIMOINE** Directeur général Division de l'observatoire de l'habitat Inspecteur général 1 Direction de l'observatoire de l'habitat Directeur Direction de la logistique et de la géomatique Directeur Division de l'aménagement et de l'urbanisme Inspecteur général Direction de l'urbanisme et de l'architecture Directeur Direction de l'aménagement opérationnel Directeur Direction de la politique foncière Directeur Direction de l'aménagement régional Directeur Direction des recours et du contentieux Directeur Direction de l'aménagement local Directeur Division du logement Inspecteur général Direction de la qualité de l'habitat Directeur 1 Direction des aides aux particuliers Directeur Direction des subventions aux organismes publics et privés Directeur Direction de la tutelle et du contentieux Directeur Division du patrimoine Inspecteur général Direction de la protection Directeur Direction de la restauration

```
Direction de l'archéologie
Directeur
Services extérieurs de la direction générale
Direction de Namur
Directeur
1
Direction de Liège-I
Directeur
( Direction de Eupen
Directeur
1 – AGW du 1<sup>er</sup> février 2007, art. 3, 5°)
Direction de Liège II
Directeur
1
Direction de Hainaut I
Directeur
1
Direction de Hainaut II
Directeur
Direction du Luxembourg
Directeur
Direction du Brabant wallon
Directeur
Pool de la direction générale
Niveau 1
219
Niveau 2+
83
Niveau 2
320
Niveau 3
119
Niveau 4
68
DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE
Directeur général
Direction d'assistance technique
Directeur
1
Division de la politique agricole
Inspecteur général
Direction de la politique agricole européenne et internationale
Directeur
Bureau de la coordination agricole
Directeur
```

1

```
Direction de la politique agricole régionale
Directeur
Direction de l'analyse économique agricole
Directeur
Division des aides à l'agriculture
Inspecteur général
Direction de la coordination de l'intervention
Directeur
Premier gradué - comptabilité-commerce (Namur)
Direction du secteur animal
Directeur
Direction du secteur végétal
Directeur
Direction des structures agricoles
Directeur
Direction des contrôles
Directeur
Premier attaché - Ingénieur agronome, option agronomie (sauf eaux et forêts) ingénieur industriel option
agronomie (Mons)
Premier attaché - Ingénieur agronome, option agronomie (sauf eaux et forêts) ingénieur industriel option
agronomie (Huy)
Premier attaché - Ingénieur agronome, option agronomie (sauf eaux et forêts) ingénieur industriel option
agronomie (Libramont)
Direction des services extérieurs d'Ath
Directeur
Direction des services extérieurs de Ciney
Directeur
Direction des services extérieurs de Libramont
Directeur
Direction des services extérieurs de Malmedy
Directeur
Direction des services extérieurs de Thuin
Directeur
Direction des services extérieurs de Huy
Directeur
Direction des services extérieurs de Wavre
Directeur
Division de la recherche, du développement et de la qualité
Inspecteur général
```

```
1
Direction de la recherche
Directeur
Direction de la qualité des produits
Directeur
Direction du développement et de la vulgarisation
Directeur
Division de la gestion de l'espace rural
Inspecteur général
Direction du remembrement et des travaux
Directeur
Premier attaché - ingénieur agronome, option agronomie sauf eaux et forêts (Mons)
Premier attaché - ingénieur agronome, option agronomie sauf eaux et forêts (Huy)
Premier attaché - ingénieur agronome, option agronomie sauf eaux et forêts (Libramont)
Premier attaché - ingénieur agronome, option agronomie sauf eaux et forêts (Wavre)
Direction du développement rural
Directeur
Pool de la direction générale
Niveau 1
143
Niveau 2+
137
Niveau 2
154
Niveau 3
102
Niveau 4
14
DIRECTION GENERALE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTE
Directeur général
Division de l'action sociale et des immigrés
Inspecteur général
Premier attaché - administratif (Arlon)
Premier attaché - administratif (Namur)
Premier attaché - administratif (Wavre)
Direction d'action sociale et des immigrés
Directeur
Direction de l'inspection
Directeur
```

```
Direction de Liège
Directeur
Direction de Mons
Directeur
Division du troisième âge et de la famille
Inspecteur général
Direction de la famille
Directeur
Direction du troisième âge
Directeur
Division de la santé et des infrastructures
Inspecteur général
Direction de la santé curative
Directeur
Direction des infrastructures
Directeur
Direction de l'hygiène
Directeur
Direction du contrôle et de l'inspection
Directeur
Pool de la direction générale
Niveau 1
71
Niveau 2+
44
Niveau 2
67
Niveau 3
42
Niveau 4
8
DIRECTION GENERALE DES RELATIONS EXTERIEURES
Directeur général
Division des relations internationales
Inspecteur général
1
Direction des accords internationaux et des affaires multilatérales
Directeur
Premier gradué - administratif (Bruxelles)
Direction de la coordination des questions européennes
Directeur
```

Pool de la direction générale

```
( Niveau 1
27
Niveau 2+
10
Niveau 2
13
Niveau 3
9
Niveau 4
1 – AGW du 25 août 2005, art. 2)
```

Art. 2.

§1^{er}. La comptabilisation des équivalents temps plein d'emploi se calcule comme suit:

- mandataire: une unité par mandataire;
- agent: une unité par agent, réduite uniquement dans le cas où l'agent preste de manière irréversible moins d'un temps plein en application d'une base légale ou réglementaire personnel contractuel, à l'exception des contractuels de remplacement: une unité ou la partie d'unité calculée sur base annuelle suivant les dispositions prévues dans le contrat de travail contractuels de remplacement: zéro équivalent temps plein.
- §2. Au sein de chaque pool, la partie entière de la somme des équivalents temps plein définitivement libérés est pourvue conformément aux dispositions du Code de la fonction publique wallonne.
- §3. Au sein de chaque pool, des contractuels de remplacement sont engagés conformément aux dispositions de l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2003 relatif aux conditions d'engagement et à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel à concurrence du nombre d'équivalent temps plein momentanément libérés dont la rémunération n'est plus prise en charge par le Ministère ou remboursée à ce dernier.

Art. 3.

L'agent de rang A6 qui à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté occupe un emploi où une fonction d'encadrement au rang A5 est prévue, reste affecté sur cet emploi au moins jusqu'au moment où il remplit les conditions prévues par le Code de la fonction publique pour postuler une fonction d'encadrement au rang A5.

Art. 4.

Les fonctions d'encadrement visées par le présent arrêté s'ajoutent au nombre d'emplois de promotion établi selon les normes prévues à l'article LI.TIII.CV.4 du Code de la fonction publique.

Art. 5.

L'arrêté du Gouvernement wallon du 14 janvier 1999, modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2002, fixant le cadre organique du personnel du Ministère de la Région wallonne est abrogé.

Art. 6.

Le Ministre de la Fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Namur, le 22 avril 2004.

Le Ministre-Président,

J.-Cl. VAN CAUWENBERGHE

Le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique,

Ch. MICHEL